



31 place de la Mairie - 65220 TRIE SUR BAISE
Tél. : 05-62-35-06-09 / Fax : 05-62-35-45-14
Mail : ccptpaystrie@orange.fr

Objet :
Maison du temps Libre
A Cizos
Missions BC – SPS - Fluides

Séance du 15 mars 2022 à 18 heures 30

Délibération n°2022-11B

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 12
Excusés : 5
Absents : 2
Votants : - dont « pour » : 12
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0



Le 15 mars deux mil vingt-deux à 18 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac, convoqué le 9 mars 2022 s'est réuni sous la présidence de Monsieur BARTHE Gérard, salle Sévigné 1 rue des quatre vallées 65230 Castelnau Magnoac.

Présents :

MM. BARTHE Gérard, GRASSET Jean-Pierre, MAJOURAU Alain, DUCAUD Christian, GIRET Olivier, MAUMUS Maryse, FONTAN Guy, MARIE ERNESTINE Stéphanie, ADER Jean-Pierre, LE BIHAN Jean-Michel, BRUZZAUD Anne Marie, M. CIEUTAT Serge

Excusé(s) :

M.ROUSSE Gaëtan, M. CASTERAN Joël, M. VERDIER Bernard, M. SORBET Jean-Louis, M. ABADIE Pierre

Absent(e)s :

Mme SOLLE Myriam, DUBOSC Michel,

Secrétaire de séance : M. CIEUTAT Serge

M. le Président informe les membres du bureau que la CAO s'est réunie le 15 mars 2022 pour la présentation des analyses d'offres concernant le choix de la mission du Bureau de Contrôle, du SPS et le Bureau des fluides qui interviendront dans le cadre de la réhabilitation des locaux et du cinéma de la Maison du Temps Libre à Cizos.

Le Président propose aux membres du bureau de valider les propositions de la CAO :

1. Pour la mission de Bureau de Contrôle, 5 entreprises ont été consultées par la CCPTM ; 3 entreprises ont répondu et la moins-disante est l'entreprise Véritas pour un montant de 2 500 € HT.
2. Pour la mission de coordonnateur SPS, 5 entreprises ont été consultées par la CCPTM; 4 entreprises ont répondu ; l'entreprise la moins-disante vient d'informer la collectivité qu'elle n'est plus en mesure d'assurer la mission car elle n'a plus le personnel qualifié ; il est donc proposé de retenir l'entreprise SUD-OUEST, la moins-disante, pour un montant de 1 400 € HT

3. Pour la mission Bureau des fluides, 2 entreprises ont été consultées par le SDE dans le cadre de leur assistance à maîtrise d'ouvrage et ont répondu à la consultation ; l'entreprise la moins-disante est le SETES pour un montant de 5 500€ HT.

Sur la proposition du Président et après en avoir débattu,
Le Bureau, à l'unanimité des membres présents,

- RETIENT les entreprises VERITAS pour le bureau de contrôle, SUD-OUEST pour la mission SPS et SETES pour le bureau des fluides ;
- AUTORISE le Président à signer les devis correspondants ;
- MANDATE le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie Conforme.

Le Président,
BARTHE Gérard

